

### Service des Marchés Forains

MAIRIE DE BRON

Place de Weingarten - CS 30012 - 69671 BRON CEDEX

Courriel: marches-forains@ville-bron.fr
Ligne directe placiers: 04 26 10 12 63 ou 04 26 10 12 64

## CANDIDATURE POUR EXERCER SUR LES MARCHÉS

Identifiant Siret :			Code APE :		
Socié	té :				
Nom :			Prénom :		
Adres					
			ou:		
Courriel :			<b>@</b>	<b>@</b>	
	Vou	is postulez pour quel(s) marché	(s) ? Merci de cocher le ou les marché	é(s) souhaité(s).	
	MercrediPlace Baptiste CurialMercrediRue Louis AilloudMarché alimentaire réservé pet artisans et/ou marchands etDimanchePlace Baptiste Curial		principalement aux producteurs en produits bios.		
	Lundi Mardi Vendredi Samedi	Place de la Liberté Place Jean Moulin Place de la Liberté Place Jean Moulin	Marchés avec Produits alimentaires et manufacturés.		
		-			
		e vous brancher au réseau él		□non	
Utilise	ez vous un can	nion magasin ou une remorq	ue de vente ? □oui	□non	
Si oui	longueur		et la largeur		
Utilisez vous du matériel au gaz ?			□oui	□non	
Si oui	quel type (par e	exemple rôtisserie, plaque de cuisson) :			
			Date : I_I_I / I_I_I Signature	/	

Formulaire à renvoyer à :

#### MAIRIE DE BRON

Service des Marchés Forains
Place de Weingarten - CS 30012 - 69671 BRON CEDEX
Courriel : marches-forains@ville-bron.fr
Ligne directe placiers : 04 26 10 12 63 ou 04 26 10 12 64



## DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE SELON VOTRE STATUT

#### Pour tous, quel que soit votre statut :

# Deux photos d'identité Pièce d'identité Attestation d'assurance professionnelle Carte grise du véhicule (et remorque si vous en utilisez une)

#### + Selon votre statut et/ou situation voir liste en dessous

## > Pour les producteurs

- Relevé d'exploitation des parcelles de terrain,
- Dernier récépissé de cotisation à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA),

#### De plus s'il y a lieu:

- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les producteurs revendeurs, Contrat d'engagement qualitatif avec un organisme certificateur de l'agrément biologique délivré par le ministère de l'agriculture pour les producteurs biologiques,
- Licence pour le vin (déclaration auprès des domaines).

#### > Pour les conjoints d'agriculteur

Ils devront fournir toutes les pièces visées ci-dessus établies au nom du chef d'exploitation ainsi qu'une attestation de la mutualité sociale agricole de conjoint participant aux travaux d'exploitation.

#### > Pour les revendeurs

- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les producteurs revendeurs de moins de trois mois,
- Dernier relevé sécurité sociale,
- Carte de commerçant non sédentaire,

#### De plus, s'il y a lieu

- Mention « produits biologiques » sur l'extrait d'inscription de Registre du Commerce et des Sociétés,
- Licence pour la vente de boissons alcoolisées pour les buvettes.

## > Pour les commerçants ambulants de passage

- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les producteurs revendeurs, de moins de 3 mois,
- Carte de commerçant non sédentaire,
- Dernier relevé sécurité sociale.

#### Pour les artisans

- Extrait d'inscription au répertoire des métiers,
- Dernier relevé sécurité sociale,
- Carte "ambulant" délivrée par la Chambres des Métiers et de l'Artisanat

## Pour les personnes morales :

En plus des documents cités ci-dessus en fonctions de leur catégorie (producteur, revendeur, artisan,...), leurs statuts (SARL, EURL, GAEC...).

## > Pour les conjoints collaborateurs :

Une carte personnelle d'autorisation de vente peut-être délivrée. Toutefois il ne peut-être autorisé à déballer sur un marché où se trouve déjà son conjoint. A ce titre il devra fournir un dossier complet comme précisé ci-dessus. La carte de commerçant non sédentaire dans la mesure où il exerce seul.

## > Pour les salariés :

- Un certificat de salaire daté de moins de trois mois ou encore un certificat d'embauche délivré par l'URSSAF,
- Leur carte d'immatriculation à la sécurité sociale,
- Pour les salariés agricoles : une attestation MSA de salarié de structure agricole.

